

Charte

du
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Réunion du bureau du 5 Novembre 2024

Contribution à la version 3 de la Charte du PNR Comminges Barousse Pyrénées
suite à la procédure d'avis



Territoires Ruraux & Développement



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales.

Ordre du jour

- Approbation du PV de l'AG du 18 Juin 2024
- Présentation de la version n°3 du projet de charte tenant compte de l'avis du préfet, en vue de la saisie de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) par la Région
- Présentation de la suite de la procédure et l'organisation à mettre en place
- Questions diverses

Approbation du PV de l'AG du 18 JUIN 2024 à SAINT-MARTORY

➤ soumis au vote de l'Assemblée

Présentation des amendements apportés à la version 2 du projet de Charte

- 1. Retour sur les éléments clés depuis le 18 juin 2024**
- 2. Teneur des avis et travail engagé pour faire évoluer la V2 en V3 du projet de Charte**
- 3. De la V3 à la V4 du projet de Charte**

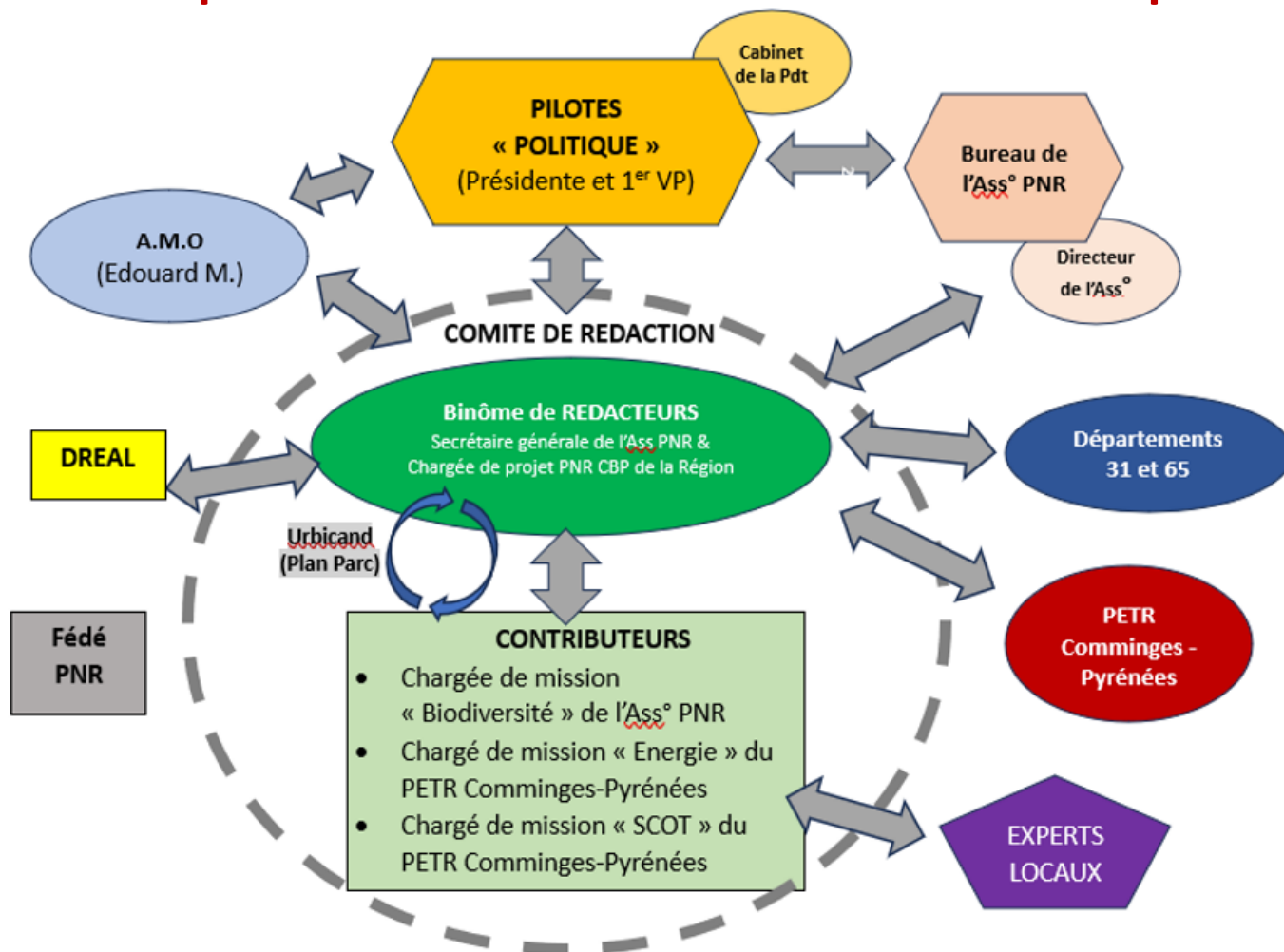
Présentation des amendements apportés à la version 2 du projet de Charte

- 1. Retour sur les éléments clés depuis le 18 juin 2024**
2. Teneur des avis et travail engagé pour faire évoluer la V2 en V3 du projet de Charte
3. De la V3 à la V4 du projet de Charte

1. Retour sur les éléments clés depuis le 18 juin 2024

- **Audition devant le CNPN le 8 juillet**
- **Avis du Préfet de Région reçu le 22 octobre 2024 tenant compte des avis consultatif du CNPN et de la Fédération des PNR**
- **Une organisation pour faire évoluer la V2 dès le mois de septembre**

Une organisation pour faire évoluer la V2 dès le mois de septembre



Anticipation des avis et Prise en compte des remarques formulées

- travail sur la V3 sept-nov 2024 avec l'appui de prestataires
- Hiérarchisation des travaux à engager

2024				2025					
Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin

V2

V3

V4

V5

*Avis Préfet
sur V2*

*Avis de l'autorité
Environnementale*

*Enquête
publique*

*Avis
final*

Amendements des
DISPOSITIONS de 11
mesures (+ ajustements
mineurs du rôle du SM PNR)



Amendements du **PLAN
DE PARC** en conséquence
et **mise en cohérence**
avec tous les autres
mesures

Formalisation d'un
**Dispositif de Suivi-
Evaluation** « robuste »

Précisions sur le **ROLE** du Syndicat
Mixte du Parc, les **ENGAGEMENTS** de
l'Etat et des signataires pour toutes
les mesures



Elaboration du 1^{er} **PROGRAMME
D'ACTIONS TRIENNAL** du Syndicat
Mixte

Amélioration de la **cohérence**
d'ensemble du projet opérationnel et
de la **lisibilité** des stratégies « clés »

Précisions de **l'organisation du futur Syndicat Mixte**
(statuts, organigramme et financement triennal)



Projet de statuts
pour la V4 ?

Précisions du chapitre de
**présentation du
Syndicat Mixte à la carte**

**Derniers
ajustements et mise
en forme finale des
documents**

Une organisation pour faire évoluer la V2 dès le mois de septembre

- 1) L'assistance à Maîtrise d'ouvrage menée par Edouard Mari.
- 2) Reprise du Plan de Parc par Urbicand
- 3) Plan de Financement de l'accompagnement de la V2 à la V3

Dépenses	
	Montant TTC
Assistance à Maitrise d'ouvrage	
Phase 1 - se mettre en ordre de marche pour réussir	9 360,00 €
Phase 2 - Amender la V2 du projet de charte d'ici le 15 novembre	19 380,00 €
Reprise du plan de Parc	7 200,00 €
Total	35 940,00 €

Recettes	
Région Occitanie - DITEE / PNR	80%
Autofinancement	20%

Présentation des amendements apportés à la version 2 du projet de Charte

1. Retour sur les éléments clés depuis le 18 juin 2024
- 2. Teneur des avis et travail engagé pour faire évoluer la V2 en V3 du projet de Charte**
3. De la V3 à la V4 du projet de Charte

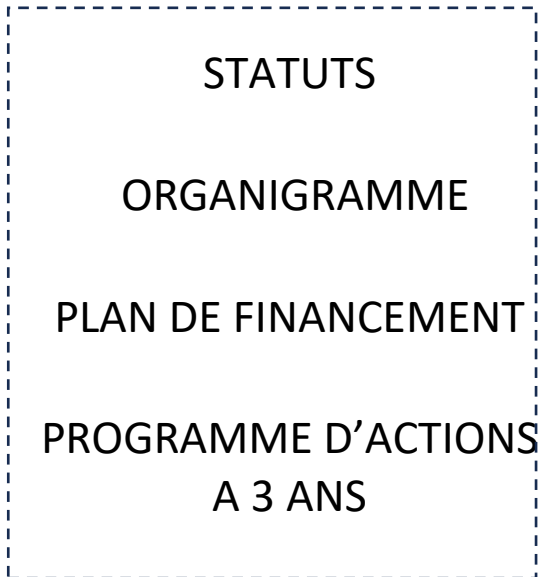
Teneur de l'avis du Préfet de Région sur la V2 du projet de Charte

Avis favorable agrémenté de trois réserves :

- Réserve N°1 : Le manque de visibilité sur les moyens humains et financiers du syndicat mixte,
- La prise de compétence GEMAPI qui devra s'exercer sur la totalité du bassin Garonne-amont
- La stratégie opérationnelle de la charte qui reste à préciser sur plusieurs thématiques de « *compétences obligatoires* » prévues par le Code de l'environnement

La teneur de l'avis du CNPN et de la Fédération des PNR

Les recommandations en lien avec la gouvernance, les ressources financières et humaines du SM PNR



Poursuivre activement les réflexions concernant l'organisation du Syndicat Mixte – statuts, organigramme, moyens financiers – et élaborer

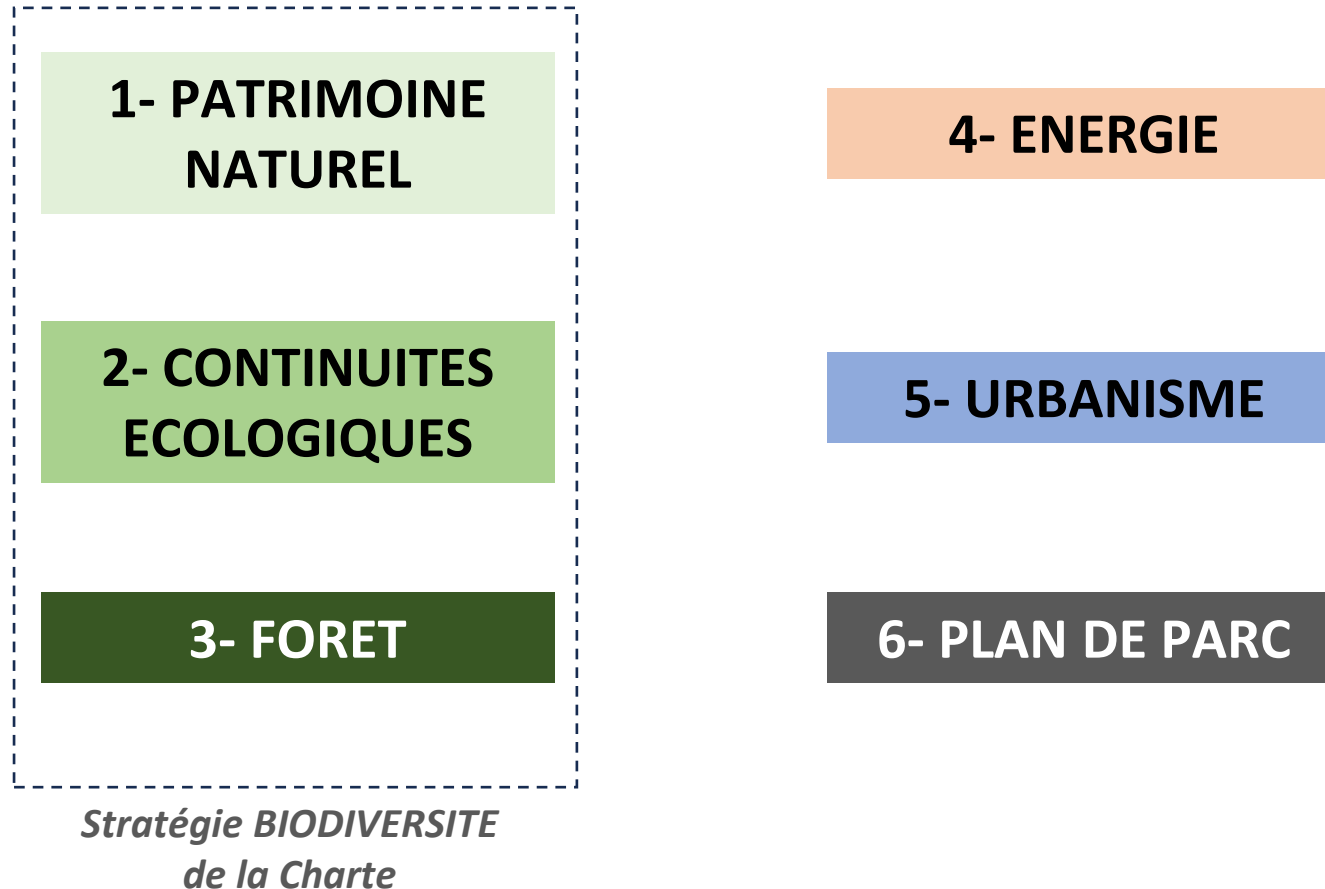


La Fédération des PNR souhaite recevoir une proposition de programme d'action la Fédération en amont de l'enquête publique).

***Capacité du Syndicat
Mixte à mettre en œuvre
la Charte***

1. La teneur de l'avis du CNPN et de la Fédération des PNR

Les 6 « blocs de réserve » du CNPN



1. La teneur de l'avis du CNPN et de la Fédération des PNR

Les recommandations en lien avec les exigences réglementaires des Chartes de PNR



MAITRISE DE L’AFFICHAGE
PUBLICITAIRE

PROTECTION DES PAYSAGES

MAITRISE DE LA CIRCULATION
DES VEHICULES A MOTEURS

SUIVI – EVALUATION DE LA
CHARTE

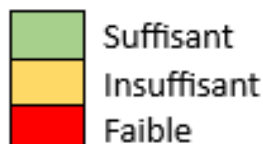
LES AUTRES RECOMMANDATIONS DANS
D’AUTRES DOMAINES DU PROJET DE CHARTE

Changement climatique, Agriculture et
alimentation, Eau et milieux aquatiques,
Tourisme, Carrières, Economie sociale et
solidaire

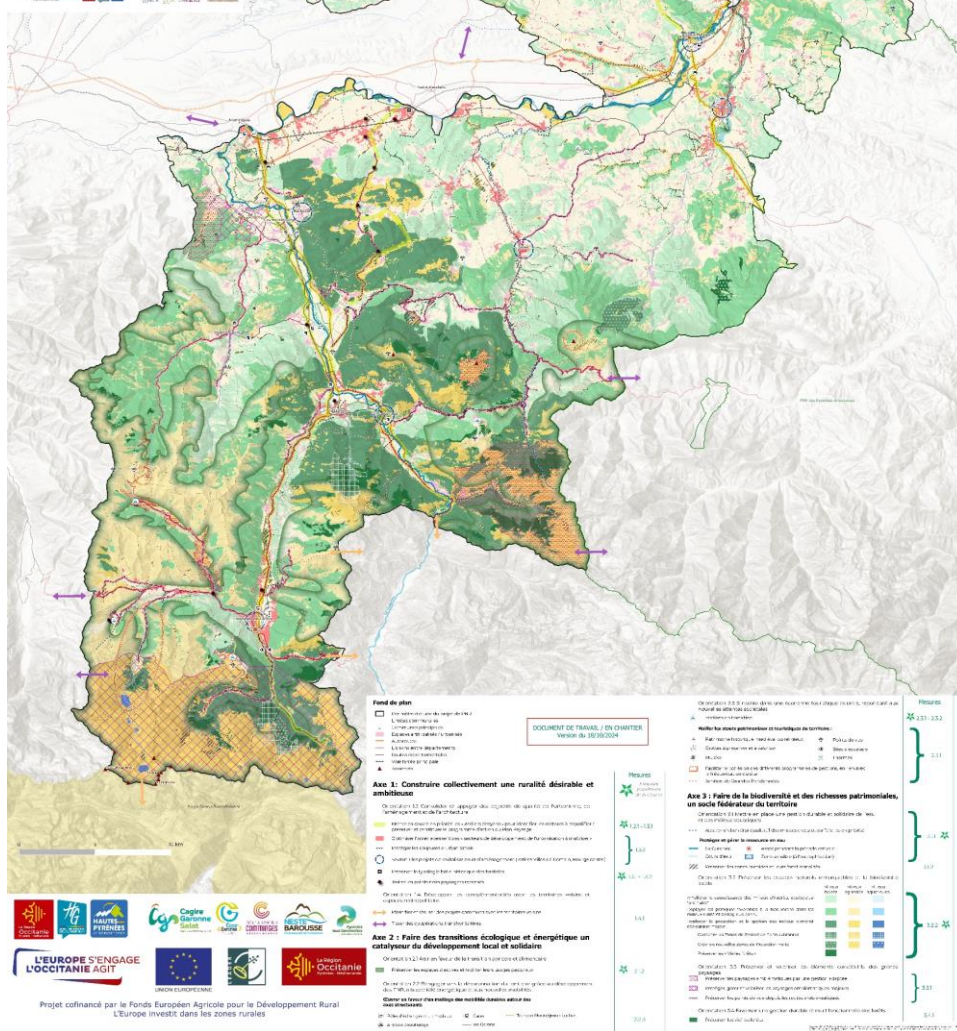
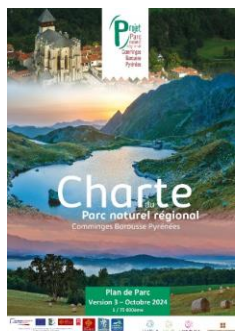
Tableau de bord du niveau de prise en compte, par la V3 du projet de Charte, des réserves émises par le Préfet de Région sur le V2

	Niveau		
Réserve N°1 - MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU SYNDICAT MIXTE DU PNR			
Manque de visibilité sur le bon dimensionnement et l'organisation sont nécessaires pour pouvoir apprécier sa capacité à « conduire le projet de façon cohérente »			
Réserve N°2 - PRISE DE COMPETENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT GARONNE-AMONT			
Nécessite au préalable de poursuivre les échanges avec les élus du SMGA et de démontrer la plus-value de l'intégration de cette compétence			
Réserve N°3 - STRATEGIES OPERATIONNELLES DE LA CHARTE / CODE DE L'ENVIRONNEMENT			
R-3.1 – Protection et mise en valeur du patrimoine et des paysages			
R-3.2 – Objectifs de qualité paysagère			
R-3.3 – Préservation et remise en bon état des continuités écologiques			
R-3.4 – Orientations en matière d'urbanisation			
R-3.5 – Circulation des véhicules à moteur			
R-3.6 – Publicité			
R-3.7 - Système d'évaluation			
R-3.8- Engagements des signataires			
R-3.9- Plan de Parc			

Niveau de prise en compte
des réserves formulées



PLAN DE PARC



Axe 3 : Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

Orientation 3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques

--- Assurer un bon état qualitatif des masses d'eau superficielles en priorité

Protéger et gérer la ressource en eau

-  La Garonne  Assec pendant la période estivale
-  Cours d'eau  Zone sensible (à l'eutrophisation)
-  Préserver les zones humides et leurs fonctionnalités

Orientation 3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale

Améliorer la connaissance des milieux d'intérêts écologique "ordinaire"

Déployer les pratiques favorables à la biodiversité dans les milieux d'intérêt écologique connu

Renforcer la protection et la gestion des milieux d'intérêt écologique majeur (dont vieilles forêts )

Conforter les Zones de Protection Forte existantes

Créer de nouvelles Zones de Protection Forte

Milieux boisés	Milieux agricoles	Milieux aquatiques
		
		
		
		
		

Orientation 3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands paysages

-  Préserver les paysages emblématiques par une gestion adaptée
-  Protéger, gérer et valoriser les paysages emblématiques majeurs
-  Préserver les points de vue depuis les routes emblématiques

Orientation 3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts

-  Préserver les vieilles forêts

3.1.1 

3.1.2

3.2.1

3.2.2 

3.3.1

3.4.1

Axe 2 : Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire

Orientation 2.1 Agir en faveur de la transition agricole et alimentaire

 Préserver les espaces d'estives et faciliter leurs usages pastoraux

 2.1.2

Orientation 2.2 S'engager vers la décarbonation du territoire grâce au développement des ENR, à la sobriété énergétique et aux nouvelles mobilités

Œuvrer en faveur d'un maillage des mobilités durables autour des axes structurants

 Pôles d'échanges multimodaux  Gares  Tronçon Montréjeau - Luchon
 Aires de covoiturage  Transgarona (V83) et V81

2.2.3

Orientation 2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales

Mesures

 Construire un projet novateur des stations en transition

 2.3.1 - 2.3.2

Mailler les atouts patrimoniaux et touristiques du territoire :

 Patrimoine historique, médiéval ou religieux  Points de vue
 Grottes à préserver et à valoriser  Sites d'escalade
 Géosites à préserver et à valoriser  Thermes
 Musées
 Faciliter la cohésion des différents programmes de gestions, en lien avec la fréquentation du site
 Sentiers de Grandes Randonnées

 2.3.1
3.3.2

Orientation 2.4 Réduire les impacts environnementaux de la construction, de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi

 Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des carrières

2.4.1

Fond de plan

-  Périmètre d'étude du projet de PNR
-  Limites communales
-  Communes principales
-  Espaces artificialisés / urbanisés
-  Autoroutes
-  Liaisons entre départements
-  Routes départementales
-  Voie ferrée principale
-  Sommets

Axe 1: Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse

Orientation 1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture

-  Préserver la typologie bâtie historique des bastides
-  Traiter les points noirs paysagers recensés
-  Optimiser l'aménagement des « secteurs de développement de l'urbanisation à maîtriser »
-  Protéger les coupures d'urbanisation
-  Soutenir les dispositifs de revitalisation et d'aménagement

Orientation 1.4 Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains

-  Identifier et réaliser des projets communs avec les territoires voisins
-  Tisser des coopérations transfrontalières

Mesures



Mesures
prioritaires
de la Charte



1.3.1



1.3.2

1.4.1

LES MESURES

Annexe – Tableau de synthèse des mesures « à amender » d'ici fin novembre

Mesures à reprendre 11 mesures

Axe	Orientation	Mesure (prioritaires)
Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse	1.1 Porter l'expérimentation et l'innovation en faveur des filières économiques, de l'économie sociale et solidaire	1.1.1 Favoriser une dynamique d'emplois
		1.1.2 Encourager la formation et la recherche-action sur le territoire
	1.2 Impliquer la population du territoire	1.2.1 Faciliter les relations entre instances de décisions et citoyens
		1.2.2 Augmenter la capacité d'agir collectivement par la formation aux enjeux environnementaux
	1.3 Consolider et appuyer les objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture	1.3.1 Préserver la qualité paysagère dans l'aménagement du territoire
		1.3.2 Promouvoir des projets d'aménagement économes en ressources et au service du territoire
	1.4 Mobiliser les acteurs de la culture, du patrimoine et les territoires voisins en faveur des transitions	1.4.1 Développer les partenariats avec les espaces voisins, métropolitain et transfrontalier
		1.4.2 Révéler la richesse culturelle et patrimoniale du territoire
Faire des transitions écologiques et énergétiques un catalyseur du développement local et solidaire	2.1 Agir en faveur de la transition agricole et alimentaire	2.1.1 Conforter durablement la relocalisation de productions alimentaires accessibles et de qualité
		2.1.2 Accompagner l'agriculture dans les transitions
	2.2 S'engager vers la décarbonation du territoire grâce au développement des ENR, à la sobriété énergétique et aux nouvelles mobilités	2.2.1 Encourager le développement de la production d'énergies renouvelables, pour l'autoconsommation
		2.2.2 Inciter les collectivités au développement partagé des énergies renouvelables et à la sobriété énergétique
		2.2.3 Faire émerger une stratégie de mobilité à l'échelle du territoire et promouvoir les mobilités décarbonées
	2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales	2.3.1 Structurer une offre touristique fondée sur la qualité patrimoniale du territoire
		2.3.2 Adapter l'économie touristique au changement climatique
	2.4 Réduire les impacts environnementaux de la	2.4.1 Structurer les filières de production et d'exploitation de matériaux biosourcés et géosourcés

Axe	Orientation	Mesure (prioritaires)
	construction, de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi	2.4.2 S'engager dans l'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets
Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire	3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques	3.1.1 Préserver la ressource en eau et favoriser ses usages vertueux
		3.1.2 Assurer la pérennité des milieux aquatiques et humides
	3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale	3.2.1 Garantir la protection de la biodiversité et des services écosystémiques en favorisant la connaissance
		3.2.2 Protéger et gérer les milieux à forte valeur patrimoniale
		3.2.3 Préserver les continuités écologiques du territoire et leurs liens avec celles des espaces voisins
	3.3 Sauvegarder et promouvoir les attraits paysagers et géologiques	3.3.1 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands paysages
		3.3.2 Mieux connaître le patrimoine géologique pour en assurer la conservation et la valorisation
	3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt	3.4.1 Préserver les forêts, leur connexion et leur fonctionnalité écologique
		3.4.2 Promouvoir la fonction économique et sociale de la forêt à travers une gestion durable

LE DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION

Orientation 3.2 : Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale

La question évaluative des effets attendus de la Charte sur le territoire

Dans quelle mesure, la mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de renforcer le réseau d'aires protégées du territoire, en termes de surface, de qualité de gestion et de maîtrise des usages ?

Les critères de jugement (« On aura réussi si en 2041 ... »)

- La surface des sites naturels bénéficiant d'une Aire Protégée ou sous protection forte a augmenté significativement
- Les milieux naturels au sein des Aires Protégées font l'objet d'une gestion adaptée et plus largement déployée
- Les populations d'espèces patrimoniales se maintiennent
- L'impact des véhicules à moteur sur les espaces naturels a été réduit dans les Aires Protégées

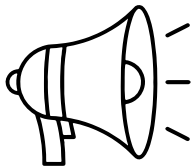
Les indicateurs pour éclairer le jugement évaluatif

N°	Indicateur	T0	Cible à atteindre	
			2032	2041
1	Surface totale des Aires Protégées (AP)			
2	Surface totale des Zones de Protection Forte (ZPF)			
3	Part des surfaces des Aires Protégées, au sein du périmètre du PNR, bénéficiant d'un document de gestion de moins de 10 ans			
4	Nombre total d'espèces patrimoniales (1) présentes sur le territoire			
5	Part des communes concernées par un secteur à enjeux bénéficiant d'un ou plusieurs arrêté(s) de réglementant la circulation des véhicules à moteur			
6	Part du territoire du PNR couvert par un ABC communal (ou par tout autre outil de ce type)			

(1) Espèces qui

Le projet de Charte est désormais globalement à niveau sur les exigences nationales

Diffusion le 12 novembre 2024 des documents de la V3 du projet de charte : collecte des remarques jusqu'au 16 décembre 2024 pour amender la V4



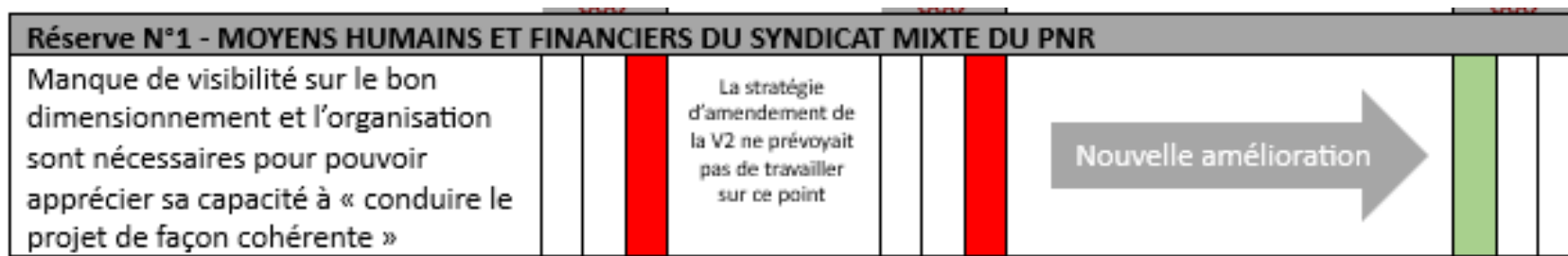
IL RESTE ENCORE DES CHOSES A FAIRE en V4

- ⇒ finaliser certains points et garantir un niveau de réponse suffisant
- ⇒ améliorer ce qui doit encore l'être

Présentation des amendements apportés à la version 2 du projet de Charte

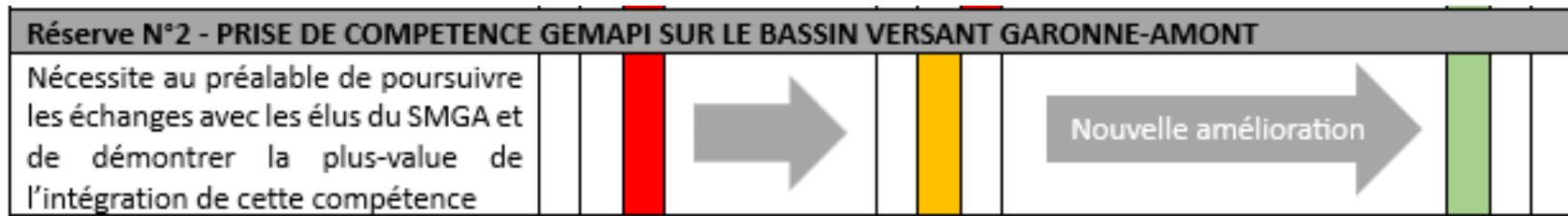
1. Retour sur les éléments clés depuis le 18 juin 2024
2. Teneur des avis et travail engagé pour faire évoluer la V2 en V3 du projet de Charte
- 3. De la V3 à la V4 du projet de Charte**
4. Préparer la création du futur SM

Les principales démarches à engager pour amender la V3



- **Etablir le plan d'actions du SM PNR à 3 ans**
- **Finaliser le projet de statuts du SM PNR** : 1^{er} éléments dans la V4, puis évolution en V5
- **Etablir un plan de financement à 3 ans du SM PNR** : 1^{er} éléments dans la V4 puis évolution en V5
- **Lancer la mission de préfiguration du SM PNR, recrutement du (de la) préfigurateur(trice) et organiser la gouvernance de cette démarche**

Les principales démarches à engager pour amender la V3



- **Poursuivre les rencontres territoriales et échanges avec l'Etat et ses services**
- **Amender le chapitre « *Le syndicat mixte du Parc à la carte* » du rapport de Charte** : argumenter l'intérêt de la fusion (éléments de plus-value, rassurer sur la démarche (maintien de la dynamique, traduction de la plus-value sur le plan organisationnelle et opérationnelle = conditions de réussite, ...)

Les principales démarches à engager pour amender la V3



- **Retravailler la carte Annexe au Plan de Parc sur les continuités écologiques et insérer des éléments dans le Plan général**
- **Compléter la disposition relative à la restauration des milieux dégradés dans la mesure 322**
- **Repasser en revue les coupures d'urbanisation identifiées, à ce stade, dans le Plan de Parc : les compléter si nécessaire, supprimer celles qui semblent moins pertinentes**

Les principales démarches à engager pour amender la V3



- **Finaliser l'identification des indicateurs en s'appuyant sur l'avis du Préfet de Région et établir pour chacun d'eux une valeur initiale (TO) et des valeurs cibles à mi-charte et à son échéance**
- **Repasser en revue les engagements de tous les signataires et cela dans toutes mesures** (atelier de travail avec les signataires et les services de l'Etat)

Ne pas oublier de lever, par la même occasion, les réserves du CNPN

Niveau de prise en compte des réserves formulées

	Suffisant
	Insuffisant
	Faible

Réserves émises par le CNPN	Niv.	Eléments d'explication du passage V2 -> V3	Points de vigilance pour V3 -> V4
R-1.3 – Préciser la stratégie du territoire vis à vis des espèces bénéficiant de Plans Nationaux d'Actions		<i>Amendement des mesures 3.2.1 et 3.2.2</i> La V3 renvoie à la précision, la première année de la Charte, de la contribution du SM PNR et des signataires, à la mise en œuvre des 25 PNA	Inscrire dans le 1 ^{er} programme d'actions triennale l'action et les moyens permettant une telle précision
R-1.4 – Préciser la stratégie du territoire en matière de cohabitation avec la grande faune, et tout particulièrement l'ours		<i>Amendement de la mesure 3.2.2</i> La V3 n'apporte pas de réponses aux attendus : mesures concrètes par exemple en favorisant le développement d'un tourisme autour de ces espèces, en accompagnement du pastoralisme, ... Le sujet n'est pas évoqué	Rédiger un paragraphe dans le préambule qui précise le rôle du PNR dans la médiation collective
Réserve N°2 – LES CONTINUITES ECOLOGIQUES			
R-2.1 - Préciser la stratégie de la Charte en faveur de préservation et la restauration des continuités écologiques		<i>Amendement de la mesure 3.2.3</i> La V3 renvoie à l'identification, dans les 3 premières années de la Charte, des continuités écologiques locales sur la base des travaux déjà menés sur le territoire (Via Fauna, SCOT, Trame Vieux bois...)	Reprendre la carte Annexe au Plan de Parc sur les continuités écologiques et insérer des éléments dans le Plan général

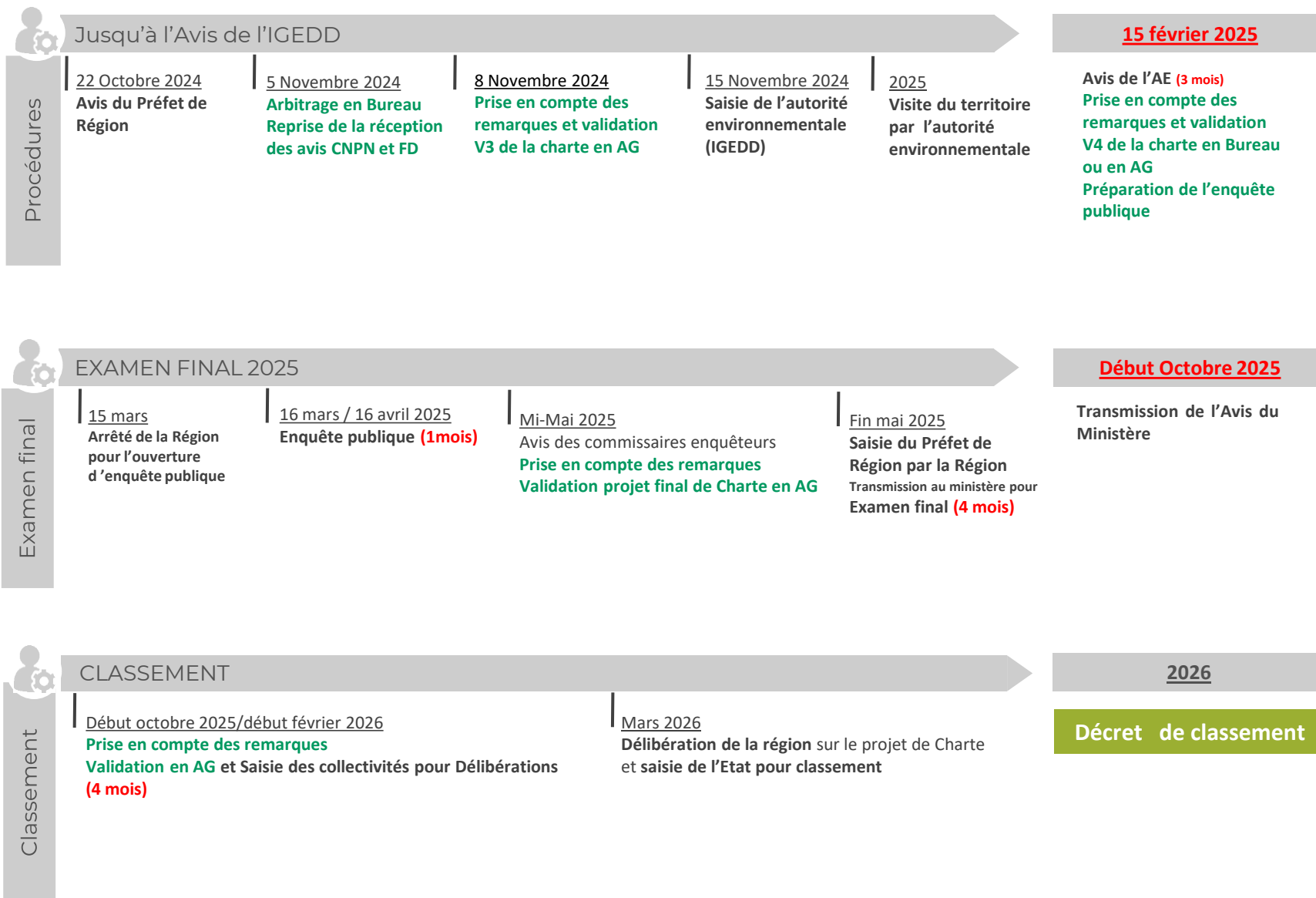
Saisie de l'autorité environnementale (IGEDD)

- **V3 du Projet de Charte**

- **Rapport d'évaluation environnementale de la charte**

Analyse des incidences du projet de Charte, mesure l'articulation avec d'autres documents en vigueur (plans, programmes, schémas, etc..), propose des indicateurs et justifie les choix

Procédure jusqu'au classement



Approbation de la V3 du projet de charte , plan de financement AMO et rapport d'évaluation environnementale et saisie de l'IGEDD

- **soumis à l'Assemblée Générale**

Questions diverses

